



Rassemblement HANDICAP



28 novembre 2025

Mandatés nationaux et locaux du FIPHFP

Référents handicap des fédérations

Relance du réseau FIPHFP

Deux dates:

- Visio ce jour
- Rassemblement à Bierville : 19-20-21 octobre 2026

Un espace collaboratif « Handicap Fonction Publique ».



Présentation du FIPHFP

-Crée en 2006 et administré par la caisse des dépôts ,le FIPHFP collecte les contributions des employeurs publics (loi 11 février 2005)

COMMENT FONCTIONNE LE FIPHFP ?

Son pilotage s'appuie sur **un comité national réunissant des représentants des employeurs publics, des personnels et des associations du champ du handicap.**

Dans chaque région, **17 comités locaux appliquent ces orientations et peuvent décider de certains financements.**

La CFDT siège dans ces instances, au niveau national comme régional.

Présentation du FIPHFP

QUEL EST LE TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

- **4,86 % pour la fonction publique d'Etat**
- **5,90% pour la fonction publique Hospitalière**
- **7,24% pour la fonction publique Territoriale**

Le taux d'emploi des personnes handicapées augmente dans les trois versants de la Fonction publique et approche le taux légal de 6% pour atteindre en 2024 5,93%.

Données DOETH - 2024

Les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ?

- **Les personnes mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail :**
- travailleurs **reconnus** handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- titulaires **d'un emploi réservé** mentionné aux articles L. 241-2, L. 241-3 et L. 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,
- **sapeurs-pompiers volontaires** titulaires d'une allocation/rente d'invalidité attribuée en cas de survenu ou de maladie contractée en service,
- titulaires de la carte " **mobilité inclusion** " portant la mention " **invalidité** ",
- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (**AAH**),
- titulaires d'une **pension d'invalidité** si l'invalidité réduit d'au moins 2/3 la capacité de gain ou de travail,
- titulaires d'une " **rente** " d'accidents du travail ou maladies professionnelles ayant entraîné incapacité permanente supérieure ou égale à 10%.
- **Ainsi que les autres personnes mentionnées à l'article L. 351-5 du code général de la Fonction publique :**
- titulaires d'un **emploi réservé** selon la procédure prévue aux articles L.242-2 et suivants du CPMVG,
- agents **reclassés** ou en période de préparation au reclassement,
- agents bénéficiaires **d'une allocation temporaire d'invalidité**.

Pour l'ensemble de ces agents, l'employeur peut bénéficier des aides du FIPHFP.

Présentation du FIPHFP

Ce fond finance des actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap.

<https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions>

Sur préconisation médicale:

Les aides techniques à la compensation du handicap (prothèses auditives, fauteuil roulant, orthèses)

L'aide au parcours dans l'emploi (déménagement, besoin spécifique..)

L'aide aux déplacements en compensation du handicap (aménagement du véhicule, transports..)

L'aide pour favoriser le recours auprès du secteur adapté, apprentissage (indemnités) aides à l'insertion (primes)

Les aides à l'aménagement du poste de travail, études de poste, tutorat, interprète LSF, formation PPR, reconversion, BC..

Les aides versées afin d'améliorer les conditions de vie (CESU, chèques vacances à destination des PSH)

Les aides pour sensibiliser, former et communiquer sur le handicap

Les aides pour mettre en œuvre l'accessibilité numérique (audit, mise en œuvre ..)

Prestations diverses en lien avec AGEFIPH et le dispositif d'emploi accompagné (job coaching)

Flyers : les outils en pratique



ACCÉDEZ FACILEMENT AUX AIDES FINANCIÈRES ET ACCOMPAGNEMENT DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)!



Retrouvez :

- ✓ Le catalogue complet des aides financières du FIPHFP
- ✓ De nombreux outils pratiques dans le Centre de ressources « Employeurs »



HANDICAP : COMMENT ÉVITER LE REJET D'UNE DEMANDE D'AIDE PAR LE FIPHFP ?



Cette fiche est basée sur les erreurs les plus fréquemment commises afin de vous permettre d'éviter le rejet de votre demande d'aide auprès du FIPHFP. Les erreurs à éviter.



Vos attentes, besoins, thématiques, fonctionnement du réseau handicap FP .. ?

Approfondir des thématiques ? si oui lesquelles

- 
- Accès à l'emploi
 - Maintien en emploi
 - Reclassement
 - Apprentissage
 - Formations
 - Référent handicap
 - Santé mentale, handicap psychiques, DYS, TSA
 - Accessibilité numérique
 - Proche aidant
 - Compétences du comité national et des comités locaux ?
 - Eclaircissement sur les conventions ?
 - Eclaircissement sur les aides sur la plateforme du FIPHFP ?
 - Echanges de bonnes pratiques et retour d'expérience ?
 - Remplir un dossier RQTH ?



Rassemblement
HANDICAP



Echanges

Revendicatif Élections FP

TQNV handicap

Agenda interministériel : GT Handicap (2026)